



AS/Mig/Inf (2023) 13

9 octobre 2023

Original : français

Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées

Lampedusa : la solidarité européenne nécessaire pour l'accueil digne des réfugiés.es

Déclaration¹

La Commission déclare ce qui suit :

Entre les 15 et 17 septembre 2023, environ 8 500 personnes migrantes ont accosté à Lampedusa. La plupart des États européens ont signifié leur refus d'honorer conjointement leur responsabilité en matière d'accueil, les autorités françaises affirmant, par exemple, qu'elles n'accueilleraient personne. Certains groupes politiques considèrent cette arrivée comme une «submersion» voire une «invasion», alors que la présence de 10 000 de ces personnes ne représente réellement que 0,002% de la population européenne totale. Sur place, au vu du nombre important de personnes demandeuses d'asile, l'Italie a fait face à de grandes difficultés logistiques et humaines, rendant indignes les conditions de vies de ces personnes.

Dans sa [Recommandation 2248 \(2023\)](#), l'Assemblée appelle à des actions concrètes pour «fournir une assistance humanitaire [aux Etats membres] où un grand nombre de personnes ont trouvé l'asile ou une protection internationale, ou ont été déplacées.» Le manque de solidarité européenne est incompatible avec la nécessité humaniste d'accueillir dignement les personnes déplacées et réfugiées. Aucune entrée irrégulière ne peut être considérée illégale avant l'examen effectif de chaque situation, en vertu du droit d'asile. Le manque de moyens humains et matériels pour honorer cette obligation d'examen individualisé et d'accueil digne peut porter atteinte aux droits garantis par la Convention européenne des droits de l'homme.

Les Etats membres doivent agir de concert pour mettre à disposition leurs ressources afin que le droit soit respecté dans l'intérêt des personnes concernées et des administrations publiques. La Commission s'alarme des propos racistes et xénophobes tenus par plusieurs personnalités politiques face à cet événement. Elle rappelle avec gravité que 27 364 personnes ont été recensées comme mortes ou disparues en Méditerranée depuis 2014, et que chaque personne a le droit au respect de ses droits fondamentaux, à la dignité et que l'exil est en toutes circonstances un arrachement.

¹ Déclaration proposée à l'initiative de M. Emmanuel Fernandes (France, GUE).